



## DÉCISION DU MAIRE

**N° 06/10/2025-42-D36**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
Place Robert Marcelpoil  
CS 70429  
01504 AMBERIEU-EN-BUGEY CEDEX  
Tel : 04 74 46 17 00  
[www.ville-amberieuenbugey.fr](http://www.ville-amberieuenbugey.fr)

**Objet : N°2025-01 - Travaux de Voirie, Réseaux Divers et Aménagements Urbains- 2 lots  
Attribution**

### LE MAIRE

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil Municipal au Maire et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

VU la délibération n°2020-03-07 en date du 28 mai 2020 modifiée par délibération n°2020-07-28 du 5 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire par le Conseil Municipal, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDERANT que la consultation, décomposée en deux lots, lancée en procédure adaptée, le 26 mars 2025, par avis d'appel public à la concurrence sur le profil acheteur de la Ville, marchéspublics.ain et Le Moniteur, Journal d'Annonces Légales couplé au site de publication MarchésOnline, concernant les travaux de Voirie, Réseaux Divers et Aménagements Urbains a permis de recevoir trois propositions pour le lot n°1 et deux pour le lot n°2 ;

### DÉCIDE

ARTICLE 1 : Les accords-cadres relatifs aux travaux de Voirie, Réseaux Divers et Aménagements Urbains sont attribués pour un montant total de 209 603.68 € HT calculé sur la base du Détail Quantitatif Estimatif annuel de chacun des lots et détaillé comme suit :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE	MONTANT ANNUEL HT		
			Minimum	Maximum	Montant sur base DQE
1	Travaux de Voirie, Réseaux Divers et Aménagements urbains (VRD)	Société BRUNET TP à Ambérieu en Bugey (01)	300 000.00 €	800 000.00 €	203 999.45 €
2	Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	Société BRUNET TP à Ambérieu en Bugey (01)	20 000.00 €	200 000.00 €	5 604.23 €
<b>TOTAUX</b>			<b>320 000.00 €</b>	<b>1 000 000.00 €</b>	<b>209 603.68 €</b>

ARTICLE 2 : Chaque accord-cadre est conclu à compter de sa date de notification, pour une période initiale du 1<sup>er</sup> septembre 2025, date de début des prestations au 31 août 2026, avec possibilité de reconduction expresse par période annuelle du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août, sans pouvoir excéder 4 ans, soit le 31 août 2029.

ARTICLE 3 : Les prestations seront réalisées par émission de bons de commande et rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et dans la limite des montants HT minimum et maximum annuels pour chacun des lots détaillés dans le tableau ci-dessus.

ARTICLE 4 : Les prix sont révisables par trimestre.

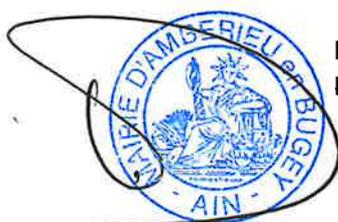
ARTICLE 5 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 6 : La présente décision :

- sera transmise à Madame la Préfète de l'Ain au titre du contrôle de légalité,
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire d'Ambérieu en Bugey dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité.  
L'absence de réponse dans un délai de 2 mois à compter de la réception équivaut à une décision implicite de rejet (Art L.411-7 CRPA).
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon par courrier ou sur le site télérécourus citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait à Ambérieu en Bugey,  
Le 11 JUIN 2025

Le Maire  
Daniel FABRE



Accusé de réception en préfecture  
001-210100046-20250611-06102025\_42\_D36-DE  
Date de télétransmission : 11/06/2025  
Date de réception préfecture : 11/06/2025